



Retenue des journées de grève Audience DRFIP du 03/11/2010

Le mardi 26 octobre, Philippe RAMBAL a été interpellé par les organisations syndicales sur les modalités de précompte des journées de grève face aux menaces des directions locales de retenir l'ensemble des jours de grève des mois de septembre et octobre sur la paie du mois de novembre.

Mercredi 3 novembre, la réponse du directeur général adjoint à la CGT Finances Publiques indique que les retenues se feraient sur deux mois, avec possibilité d'une gestion souple des directions au regard des situations locales

Fort de ce constat, la CGT Finances Publiques 31 a contacté l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP de la haute-garonne pour une intervention rapide au près du DRFIP, M Le Floc'h-Louboutin. La paie devant être finalisée le mercredi 10 novembre.

Depuis la journée intersyndicale nationale du 07 septembre, il y a eu en tout cinq appels à la grève nationaux (07 et 23 septembre; 12, 19 et 28 octobre) plus deux appels départementaux (14 et 21 octobre) dans le cadre d'un préavis de grève chaque jour sur toute cette période. Donc des retenues au total de 7 jours ,voire plus.

Il n'y a eu à ce jour qu'un seul jour de retenu sur les fiches de paie du mois d'octobre (la journée du 07 septembre) et seulement pour la filière gestion publique. On se trouve donc dans l'hypothèse de retenir à minima cinq des sept jours de grève potentiels sur la seule paie du mois de novembre.

Ce mercredi après-midi, l'intersyndicale DGFIP de haute-garonne a donc demandé l'étalement des retenues à deux journées maximum par mois pour l'ensemble des personnels, toute catégorie confondue.

Nous avons rappelé la situation financière difficile d'une majorité d'agents ainsi que le décalage des payes de décembre et janvier (délai d'un mois et 10 jours).

M Le Floc'h va prendre l'attache du service RH pour avoir une photographie de la situation départementale et va contacter les autres départements de l'interrégion pour avoir une réponse cohérente sur le territoire. Mais d'ores et déjà dans certains départements il a été acté le principe d'un étalement par la retenue maximale de deux journées par mois. M Le Floc'h ne connaissait pas la position de la centrale.

**Réponse définitive ce vendredi 05 novembre à 14h30,
réponse gageuse du dialogue social ultérieur.**

Les sections CGT de la Région Midi-Pyrénées interviennent au près des directions locales pour exiger l'étalement des retenues à deux jours par mois.